

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 13 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un et le treize janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Pierre TAURINYA, Maire.

Membres afférents au Conseil Municipal : 15 Membres présents : 13 Qui ont pris part à la délibération : 15

<u>Date de la convocation</u> 06/01/2021 <u>Date d'affichage</u> 06/01/2021
--

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, M Claude COMMES, Mme Christelle OGOZALY, Mme Maryse CHARVIEUX, M Nicolas BENNES, M Gilles COSTE, M Vincent MANUGUERA Mme Laetitia ALCON, Mme Elodie GIRAULT, Mme Jessica QUIEF, M Fabrice CAUMEIL, M Marc MALAUDAUD.

Absents ayant donné procuration à : Mme Régine BANTREIL à M Pierre TAURINYA.
M BARRIER à M Fabrice CAUMEIL.

Absents : ////

Secrétaire de séance : M Bernard PACCIANUS

La règle du quorum est respectée **OUVERTURE DE LA SEANCE : 18H40**

M le maire rappelle que le compte rendu de la séance du 16 décembre 2020 a été communiqué par mail à tous les conseillers municipaux.

des observations sont parvenues au secrétariat de mairie et les modifications demandées ont été opérées.

Le compte rendu de la séance du 16 décembre 2020 est validé à l'unanimité des membres votants et représentés.

1. DELIBERATION DONNANT AUTORISATION DE SIGNATURE A M LE MAIRE, POUR LA CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE (CAMIONS, CABLAGES) DU PROJET EOLIEN BANYULS DELS ASPRES BROUILLA (VOIR DOCUMENT JOINT).

M le maire reprend l'historique du projet de parc éolien Banyuls dels aspres Brouilla conduit par la société Engie Green, il rappelle la nécessité de conventionner par rapport aux servitudes de passage d'engins, de câbles etc... il précise que les documents ont été étudiés par l'avocat de la commune dans le but d'être le plus transparent possible.

Le débat est ouvert.

Personne ne prend la parole en conséquence aucun débat.

M le maire propose un vote secret pour ce point de la séance.

Proposition votée à l'unanimité.

Les opérations de vote se déroulent donc à bulletin secret :

Pour : 8 votes

Contre : 6 votes

Blanc : 1 vote

Le conseil municipal, entendu l'exposé de M le maire,
AUTORISE à la majorité des votes exprimés ou représentés, **M le maire à signer la convention de servitude de passage du projet éolien Banyuls dels aspres Brouilla.**
AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

2. DELIBERATION DONNANT AUTORISATION DE SIGNATURE A M LE MAIRE, POUR L'AVIS CONCERNANT LES CONDITIONS DE REMISE EN ETAT DU SITE AU TERME DE L'EXPLOITATION DU PARC EOLIEN DE BANYULS DELS ASPRES BROUILLA OBJET D'UNE PROMESSE DE CONVENTION DE SERVITUDE (VOIR DOCUMENT JOINT).

M le maire explique le contenu de l'avis de remise en état du site en fin d'exploitation, les conditions sont régies par le code de l'environnement et l'arrêté du 26 aout 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement tel que modifié par l'arrêté du 22 juin 2020 (NOR : DEVP1119348A).

Un débat s'engage autour du démantèlement, M Malavaud demande comment 50 000.00€ peuvent-ils être suffisants au démantèlement d'une machine, il faudrait 1 zéro de plus.

M le maire répond à nouveau que cela est régi par le code de l'environnement sous l'autorité de m le Préfet.

M Caumeil fait remarquer que toutes les parties de l'éolienne ne sont pas recyclables, notamment les pales, M le maire explique que les pales sont actuellement en bois quelles peuvent être broyées et servir à l'isolation des maisons

Le conseil municipal procède au vote à main levée.

Pour : 10 votes

Contre : 5 votes

Le conseil municipal, entendu l'exposé de M maire,
AUTORISE à la majorité des votes exprimés ou représentés, **M le maire à signer l'avis concernant les conditions de remise en état du site au terme de l'exploitation du parc éolien de Banyuls dels aspres Brouilla.**
AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

3. DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DU SOUTIEN A LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES /APPEL A PROJETS 2020- autoconsommation d'électricité photovoltaïque sur le toit de la halle des sports groupe scolaire.

La commune présente ce dossier à l'Etat dans le cadre du plan de relance pour favoriser les investissements dans le cadre de la crise économique engendrée par la pandémie de Covid19.

Une délibération autorisant M le Maire à demander la subvention relative à ce projet doit être annexée au dossier.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants ou représentés,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à solliciter l'Etat dans le cadre du plan de relance pour favoriser les investissements dans le cadre de la crise économique engendrée par la pandémie de Covid19,
 - **AUTORISE** le Maire, à signer différents documents afférents à ce dossier,
- AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

4. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT POUR LE PROJET SECURITE ROUTIERE AUX ECOLES 2021.

La commune présente un dossier à l'Etat dans le cadre de la sécurité routière à l'école

Une délibération autorisant M le Maire à demander la subvention relative à ce projet doit être annexée au dossier.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants ou représentés,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à solliciter l'Etat dans le cadre du dossier de sécurité routière
 - **AUTORISE** le Maire, à signer différents documents afférents à ce dossier,
- AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

5. DELIBERATION AUTORISANT M LE MAIRE A SIGNER TOUS LES DOCUMENTS RELATIFS AU DOSSIER DE TRANSACTION FONCIERE EN VUE DE LA DEMOLITION DE L'IMMEUBLE GAGO

M le maire rappelle l'historique du bâtiment en centre-ville (cadastré B332) qui doit être démolé ainsi que le bâtiment attenant (cadastré B331) appartenant à un propriétaire privé qui y exerce son activité professionnelle.

Pour acquérir ce dernier bâtiment, la commune va procéder à un échange de bâtiments.

Afin de procéder à l'ensemble des transactions foncières ainsi qu'aux formalités administratives il convient d'autoriser M le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier (diagnostics amiante plomb termites, géomètre, notaire prestataires des réseaux de fluides etc...).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants ou représentés,

- **AUTORISE** le Maire, à signer différents documents afférents à ce dossier,
- AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

6. DELIBERATION DONNANT AUTORISATION A M LE MAIRE POUR L'ENGAGEMENT, LA LIQUIDATION ET LE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021 AVANT LE VOTE DU BP.

M le maire explique que la commune doit continuer à mandater l'investissement avant le vote de l'année courante.

Il rappelle que cela est possible après la prise d'une délibération autorisant M le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du 1/4 des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants ou représentés,

AUTORISE le Maire, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du 1/4 des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

._*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_

M le Maire communique :

- M le maire rappelle que le 1^{er} Ministre fera une allocution le 14 janvier 2021 à 18h00 afin de communiquer sur les nouvelles mesures mises en place pour lutter contre la covid 19. Cela devrait concerner l'organisation de l'école, la cantine et la garderie...
- En réponse aux demandes formulées par les parents d'élèves lors du dernier conseil d'école, une rencontre devrait être organisée rapidement entre les différentes parties (1 représentant de chaque partie) en présence d'un médiateur.
- M le maire demande à son conseil municipal d'engager une réflexion sur la circulation des véhicules aux abords de l'école au moment de la sortie des enfants.
Il propose 2 pistes de travail :
 - 1- Suppression de l'arrêt Bus avec des potelets fixes.
 - 2- Suppression de l'arrêt Bus avec des potelets amovibles ou des plots amovibles ou escamotables.

M le maire évoque également la possibilité d'interdire de couper la route pour emprunter le passage de sortie des écoles (ligne continue sur la départementale, c'est le CD66 qui décidera).

- M le maire évoque divers projets pour 2021 (sans perdre de vue que le projet phare reste la démolition des bâtisses en centre-ville et la réhabilitation du site), comme l'installation de jeux d'enfants à l'olivette, le remplacement des jeux à l'école, la mise en œuvre d'un système d'alerte sonore performant.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 19h50.

Fait le 13 janvier 2021 A BROUILLA

Secrétaire de séance



Pour Extrait Certifié Conforme,

Le maire

Pierre TAURINYA

